

Distr.: restreinte
30 juillet 2020
Français
Anglais, français et russe

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

Réunion informelle virtuelle

29–30 juin 2020

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Préparation de la liste des décisions

Points pour décision selon la procédure d'approbation tacite¹

Les documents mentionnés dans les projets de décisions ci-après sont disponibles sur www.unece.org/trans/main/sc3/wp3/wp3doc_2020.html, onglet "Virtual informal meeting"

*Point de
l'ordre du
jour*

Décision

- | | |
|------|---|
| 3 a) | 1. Approuver à titre préliminaire le projet d'amendements à l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau de voies navigables E (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/14, annexe I) et demander au secrétariat de le transmettre au Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) pour adoption définitive. |
| 3 b) | 2. Approuver à titre préliminaire le projet d'amendements à l'annexe de la résolution n° 49 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/14, annexe II) et demander au secrétariat de le transmettre au SC.3 pour adoption définitive. |
| 4 a) | 3. Approuver à titre préliminaire le projet d'amendements au Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/19) et demander au secrétariat de le transmettre au SC.3 pour adoption définitive. |
| 4 a) | 4. Mettre le texte russe de l'article 1.07 du CEVNI, paragraphe 2, en conformité avec les textes anglais et français. |
| 4 b) | 5. Approuver à titre préliminaire les amendements à l'annexe de la résolution n° 61 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/25) et demander au secrétariat de les transmettre au SC.3 pour adoption définitive. |
| 4 b) | 6. Reconnaître la nécessité de poursuivre les travaux sur les prescriptions applicables aux bateaux d'excursions journalières d'une longueur maximale de 24 m, autorisés à transporter jusqu'à 150 passagers, et inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session du SC.3. |

¹ Traduction non éditée.

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Décision</i>
5 a)	7. Approuver à titre préliminaire le projet d'amendements au projet révisé de l'annexe de la résolution n° 63, la norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/21/Rev.1) et mettre à jour le document révisé sur la page web du SC.3.
5 a)	8. Approuver à titre préliminaire les appendices révisées de l'annexe à la résolution n° 63 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/22).
5 a)	9. Demander au secrétariat de préparer un projet consolidé de l'annexe révisée à la résolution n° 63 et de le transmettre au SC.3 pour adoption définitive.
7 a)	10. Fixer le 31 juillet 2020 comme date finale de retour des questionnaires sur l'analyse comparative des coûts d'infrastructure pour le transport par voie navigable et les ports.
7 b)	11. Tenir la cinquante-septième session du Groupe de travail au matin du 7 octobre 2020, immédiatement avant la soixante-quatrième session du SC.3 qui se tiendra du 7 au 9 octobre 2020.
8	12. Approuver la liste préliminaire des décisions à partager dans le cadre de la procédure de silence telle que prescrite par le Comité exécutif de la CEE (EXCOM).
